

LA LETTRE ÉCO



**STRATÉGIES
& ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

L'édito de la semaine

- « Mais qui paiera donc ? »

Le Coin des épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Des marchés à la recherche du Nord
- Epargne, le retour de la lutte des classes ?

Le Coin de la conjoncture

- Les salaires dans le tertiaire expliquent-ils une partie des problèmes français ?
- Le citoyen paiera la note !

C'est déjà hier

- L'inflation toujours aussi fantomatique
- L'industrie européenne sur un plateau
- Les Îles en première ligne face à la crise

Le Coin des tendances

- Ces six mois qui ont changé le monde
- La guerre de la Covid-19 ne fait que commencer
- Le secteur financier face à la digitalisation sur fond de covid

Le Coin des graphiques

- Les créations d'entreprise au plus haut
- La cristallisation de la pauvreté

Le Coin de l'agenda économique

Le Coin des statistiques



L'ÉDITO DE PHILIPPE CREVEL

« Mais qui paiera donc ? »

Qui paiera les déficits qui s'accumulent depuis six mois, en réalité depuis 40 ans : les banques centrales, l'État, les entreprises, les riches, ou les simples épargnants ? A moins que ce soit tout bonnement l'ensemble des citoyens. Le financement monétaire est une facilité temporaire aux effets multiples qui aboutit à des transferts de richesses entre les nations et entre les citoyens. A terme, une dépréciation monétaire, une inflation des biens courants ou durables est probable. En parallèle à l'augmentation de l'offre de monnaie, l'État a desserré sans limite sa bourse. Or, l'oublierait-on, l'État est financé par la communauté des contribuables. A travers la TVA, le principal impôt pour l'État, la CSG et les cotisations sociales, tous les ménages sont mis à contribution pour financer les dépenses publiques qui absorbent plus de la moitié de la création de richesses du pays. Les riches, c'est bien connu, pourront payer comme autrefois les aristocrates ou les 200 familles. Les Français surestiment la capacité des dits riches à pouvoir éponger les déficits. Ils confondent bien souvent le capital et ses revenus. Avec un taux de prélèvements record, 45 % du PIB, la France s'est dotée d'un système unique de protection sociale financé par les classes moyennes et les catégories sociales supérieures.

A défaut de taxer les particuliers, les entreprises supposés riches peuvent payer. Elles offrent l'avantage de ne pas voter aux élections. Quand les impôts des entreprises augmentent, ces dernières peuvent l'imputer sur le prix de vente si les conditions de marché le permettent, sur les salaires ou sur la rémunération des actionnaires. Ainsi, dans les faits, les charges supportées par celles-ci sont automatiquement retransmises aux salariés, aux actionnaires ou aux consommateurs. La distinction entre cotisations sociales salariales et patronales est une fiction. Elles sont simplement et uniquement liées à la rémunération des salariés. L'augmentation des prix des produits dans un monde concurrentiel est de plus en plus difficile comme le souligne la modicité de l'inflation. L'autre voie est évidemment la réduction de la rémunération des actionnaires. La taxation des entreprises répondrait alors à une certaine morale, redistribuer une partie des bénéfices supposées indues réalisées par les entreprises. Certains estiment que les prélèvements devraient contribuer à rétablir un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés. Depuis les années 1980, ce partage aurait été réalisé au détriment des salariés et au profit des actionnaires. Ce constat vaut pour certains pays anglo-saxons mais ne concerne pas la France ou l'Italie. L'augmentation des bénéfices, ces dernières années, a concerné certains secteurs d'activité dont les entreprises sont bien souvent en situation d'oligopoles. Les bénéfices élevés peuvent être également liés à des nécessités d'augmentation des fonds propres pour des raisons réglementaires. Ils peuvent être, par ailleurs, imputables à la nécessité de fidéliser des actionnaires tentés de délaisser des entreprises peu porteuses en termes d'image.

La taxation des contribuables, des citoyens arrivera sous une forme ou une autre, brutale ou étalée sur la durée. La seule échappatoire est l'augmentation des gains de productivité associés au travail générant un surcroît de richesses, surcroît qui permettra d'effacer en partie quarante années de dérives dépensières.

Philippe Crevel



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 16 octobre 2020	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2019
CAC 40	4 935,86	-0,22 %	5 978,06
Dow Jones	28 606,31	+0,07 %	28 538,44
Nasdaq	11 671,56	+0,79 %	8 972,60
Dax Allemand	12 908,99	-1,09 %	13 249,01
Footsie	5 919,58	-1,61 %	7 542,44
Euro Stoxx 50	3,245.47	-0,84 %	3 745,15
Nikkei 225	23 410,63	-0,89 %	23 656,62
Shanghai Composite	3 336,36	+1,96 %	3 050,12
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,351 %	-0,082 pt	0,121 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,626 %	-0,092 pt	-0,188 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	0,749 %	-0,025 pt	1,921 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1716	-0,95 %	1,1224
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 898,790	-1,59 %	1 520,662
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	42,780	+0,05 %	66,300

Des marchés à la recherche du Nord

Les marchés financiers ont cherché leur nord. Entre les mauvaises nouvelles sur le front de l'épidémie et les informations moins négatives que prévues concernant les résultats



des entreprises, les investisseurs ne savent pas sur quel pied danser. En fin de semaine, des mauvaises nouvelles ont néanmoins jeté un froid. Les incertitudes entourant un nouvel accord sur des mesures de relance aux Etats-Unis, les craintes sur l'économie induites par les restrictions sanitaires en Europe, sans oublier les discussions commerciales enlisées entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sont autant de points négatifs. Dans ce contexte, les taux d'intérêt ont repris le chemin de la baisse. Le taux de l'emprunt à 10 ans allemand est ainsi passé en-dessous de -0,6 point quand son équivalent français tombait à -0,35 %.

Épargne, le retour de la lutte des classes ?

Depuis le mois de mars, la cassette de la covid-19 - une cinquantaine de milliards d'euros selon le Conseil d'analyse économique d'euros mis de côté - serait le produit des ménages les plus aisés. 70 % de l'épargne supplémentaire aurait été constitué par les 20 % des ménages les plus aisés. Les 10 % les plus riches en termes de revenus auraient été à l'origine de 54 % du supplément d'épargne. Ces résultats ne sont en rien surprenants car, covid ou pas, l'épargne est en France avant tout constituée par le quintile le plus aisé des ménages. Durant le confinement, les ménages ont réduit leurs dépenses, les achats se limitant à l'essentiel : nourriture, abonnements, loyer, etc. Parmi les seules postes de dépenses en augmentation figurait celui des achats de matériels informatiques. Les ménages les plus aisés consacrent, par nature, une part plus importante que les autres à des dépenses non obligatoires, loisirs, tourisme, etc. Ces activités étant rendues impossibles, leurs capacités d'épargne ont automatiquement progressé. Si depuis le déconfinement, la consommation de biens a retrouvé, voire dépassé, son niveau d'avant crise, celle de services demeure encore très en retrait du fait de la forte contraction des activités culturelles, de loisirs, de restauration et d'hébergement.

Pour les économistes du Conseil d'analyse économique, les 10 % les plus pauvres se seraient endettés ou du moins auraient déséparné pour faire face à une baisse de leurs revenus par ailleurs majoritairement constitués de revenus de transferts. Les ménages du premier décile ont été les plus affectés par la forte contraction de l'intérim, des contrats à durée déterminée et de la suppression des heures supplémentaires. En revanche, il convient de souligner que la collecte du Livret d'épargne populaire qui était en baisse depuis plus d'une décennie est de nouveau positive depuis le mois de mars. Ce produit qui ouvre droit à une rémunération de 1 point est réservé aux personnes globalement non imposables à l'impôt sur le revenu. De même, la collecte du Livret jeune est depuis six mois positive.

L'épargne subie qui s'est muée en épargne de précaution n'est pas exclusivement une épargne de riches.

Dans les propos de certains commentateurs et de certains économistes, cette épargne serait illégitime. A demi-mot, les pouvoirs publics devraient punir les épargnants d'avoir épargner, de ne pas consommer et de ne pas contribuer à la relance du pays. Si les Français mettent de l'argent de côté, c'est avant tout par peur des lendemains qui pourraient déchanter. L'absence de visibilité sur le cours de l'épidémie n'incite pas à se lancer dans des achats inconsidérés, la prudence est de mise. Ce phénomène est constaté à chaque crise, que ce soit en 1993, en 2009 ou en 2012. Le Conseil d'analyse économique estime qu'il conviendrait d'accorder des prestations supplémentaires aux plus modestes afin qu'ils puissent consommer davantage. Sans nier la faiblesse de leurs revenus et des difficultés que peuvent rencontrer au quotidien les 10 % des ménages les



plus modestes, il convient de se remémorer qu'en 2018/2019, dans le cadre du règlement de la crise des Gilets Jaunes, le gouvernement avait alors prévu 17 milliards d'euros d'aides aux ménages à faibles revenus. Or, ces 17 milliards d'euros n'ont aucun effet sur la consommation ; en revanche, la collecte du Livret A a fortement augmenté. Les Français du premier quintile qui sont menacés de perdre leur emploi sont les premiers à tenter de mettre de l'argent de côté.

L'épargnant est de plus en plus mis au ban de l'empire ; autrefois loué, il est devenu un mauvais patriote. Mettre de l'argent de côté était un signe de bonne gestion, de prévoyance, de bonne santé morale. La fourmi l'emportait sur la cigale à tous les coups. Aujourd'hui, l'épargnant devrait cesser de l'être afin de défendre l'économie. Pour autant, il doit consommer responsable, faire attention à la planète, aux animaux, et ne pas émettre de gaz à effet de serre. Consommer sans le faire peut amener l'épargnant citoyen à l'inaction ou à la schizophrénie.

L'épargne a encore de nombreuses qualités. Elle permet de préparer l'avenir, de financer l'État, les entreprises, le logement social avec le Livret A et l'économie sociale et solidaire avec le livret de développement durable et solidaire (LDDS). Si les Français n'épargnaient en moyenne plus de 15 % de leur revenu disponible brut, la notation de la France et les capacités d'emprunt de l'État seraient tout autres.

Pour certains, le dégonflement de la cagnotte liée à l'épidémie passe par l'augmentation des prélèvements. Puiser dans l'épargne covid de manière fiscale aurait comme conséquence des retraits massifs avec une préférence absolue pour la liquidité immédiate, le compte courant ou la monnaie fiduciaire. Par ailleurs, l'augmentation des prélèvements sur l'épargne a, en règle générale, l'effet inverse, en conduisant les ménages à épargner davantage afin d'effacer la perte subie sur le patrimoine.

La question de la réorientation de l'épargne se pose évidemment. Aujourd'hui, essentiellement liquide, elle pourrait être réorientée vers des placements longs. Le Plan d'épargne retraite lancé le 1^{er} octobre 2019 constitue un outil répondant tout à la fois à la crainte de baisse des revenus après la liquidation des droits à pension et à la nécessité de financer les entreprises en recourant moins aux crédits bancaires. L'assurance vie et le plan d'épargne en action sont les deux autres enveloppes permettant une réelle transformation de l'épargne liquide.

La diabolisation de l'épargne serait une erreur au moment où le rétablissement d'un minimum de confiance en ces temps troublés est une ardente obligation. Les pouvoirs publics doivent accompagner les épargnants afin de les inciter en douceur à surmonter la peur du lendemain. Les injonctions et les menaces ne sont pas de mises en la matière. L'épargne pourrait être mobilisée de manière positive pour contribuer au financement des recherches sur la santé, sur les nouvelles énergies, sur les nouveaux moyens de transports. Les sujets ne manquent pas sous réserve de ne pas rejeter le progrès.



LE COIN DE LA CONJONCTURE

Les salaires dans le tertiaire expliquent-ils une partie des problèmes français ?

L'Allemagne se caractérise par des salaires plus élevés qu'en France dans l'industrie quand ceux dans les services y sont plus faibles. Le ratio entre les deux salaires est de 63 % en Allemagne et de 83 % en France. Cette différence n'est pas sans conséquence sur la situation économique et sociale des deux pays.

En Allemagne, ces salaires faibles dans le secteur tertiaire facilitent la création d'emplois à faible qualification et jouent positivement sur le taux de chômage. Ainsi, le taux de chômage des 18/64 ans avec un niveau d'éducation primaire était, avant crise, de 7 % en Allemagne et de 9 % en France. Leur taux d'emploi était en hausse en Allemagne passant 50 à 62,5 % de 2004 à 2019. La situation est en France moins favorable, leur taux d'emploi passant de 60 à 52,5 %.

En France, le fort chômage des non-qualifiés se retrouve sur les chiffres globaux. Le taux d'emploi global est de 12 points supérieur en Allemagne qu'en France (respectivement 77,5 et 65 %).

L'écart de rémunération entre industrie et services en Allemagne expliquerait en partie les différences au niveau de l'emploi.

En Allemagne, grâce aux faibles salaires, les services contribuent à réduire les coûts de production de l'industrie qui en est fortement consommatrice. Cette situation peut expliquer les gains de parts de marché de l'Allemagne vis-à-vis de la France. La consommation de services représentait 72 % de la valeur ajoutée manufacturière en France contre 48 % en Allemagne. En vingt ans, le poids des services dans la valeur ajoutée industrielle a augmenté de 10 points Outre-Rhin contre 20 points en France. Sur la même période, les exportations en volume de l'Allemagne ont augmenté deux fois plus vite qu'en France. La conséquence indirecte élevée des salaires élevés dans les services est pour la France un secteur industriel qui se contracte au fil du temps. Son poids dans la valeur ajoutée est inférieur à 12 % contre 21 en Allemagne. La France est surtout positionnée par son positionnement gamme moyenne avec des coûts de haut de gamme.

Des salaires faibles dans les services ne sont pas sans conséquence pour l'Allemagne

Les salaires bas dans les services sont responsables, en revanche, d'une augmentation du taux de pauvreté. Celle-ci a été plus marquée en Allemagne qu'en France. Il est passé de 11 à 16 % de 1998 à 2019 Outre-Rhin quand il est resté stable en France à 14 %.

Le coût plus élevé des salaires dans les services en France a pour conséquence un salaire moindre, dans l'industrie. Une mutualisation au niveau salarial est ainsi opérée avec néanmoins pour conséquence un secteur industriel plus faible et un taux de chômage plus élevé. En raison de l'écart important entre la France et l'Allemagne en matière de dépenses publiques (12 points de PIB) et en matière des prélèvements obligatoires (5 points), les charges pesant sur le facteur travail sont différentes. Plus élevées en France, elles aboutissent à réduire le salaire net. Par ailleurs, par leur poids, elles nivellent l'écart entre le secteur industriel et celui des services.



Le citoyen paiera la note !

L'envolée des déficits et de l'endettement, en terres inconnues, sera pris en charge à un moment donné par les citoyens, d'une manière ou d'une autre.

Face à un déficit public et une augmentation, par ricochet, de l'endettement public, à un moment ou un autre, un processus de taxation doit intervenir, sous forme d'inflation ou de prélèvements. Les épargnants sont souvent aux avants postes.

La taxe inflationniste est de plusieurs natures. Elle peut concerner les prix des biens, du travail. Elle réduit le montant à rembourser. L'inflation est un facteur d'appauvrissement si les rémunérations, salaires, honoraires, dividendes, prestations sociales, ne sont pas indexés. La taxe inflationniste s'applique également à la valeur des actifs. L'augmentation des prix de l'immobilier et des actions est une taxation indirecte des jeunes générations si de même leurs rémunérations n'est pas corrélée. Un endettement croissant associé à des faibles taux d'intérêt entraîne une progression du prix de l'immobilier. Depuis plus de vingt ans, celui-ci augmente plus vite que les salaires, ce qui limite les possibilités d'accession à la propriété. Il en résulte un appauvrissement relatif.

La hausse des prélèvements

L'augmentation des prélèvements obligatoires est la solution la plus simple pour rétablir la solvabilité budgétaire des États. La hausse de la pression fiscale vise à faire apparaître un excédent budgétaire primaire. Celui-ci permet de contenir et de réduire la dette. Cette voie a été utilisée après la crise des subprimes dans la zone euro. De 2010 à 2019, le taux de prélèvements obligatoires est passé de 38 à 40,6 % du PIB, le solde primaire du budget (solde avant imputation du service de la dette) passant de -3,5 à +1 % du PIB. Cette solution est aujourd'hui récusée en raison de ses effets économiques et sociaux. La zone euro a connu une très faible croissance depuis la crise des subprimes en raison de la mise en œuvre de politiques budgétaires restrictives. Celles-ci peuvent également passer par la diminution des dépenses publiques, essentiellement sociales. Cette solution a également des effets économiques importants en réduisant la consommation. La France l'a peu pratiquée à la différence de l'Allemagne et des États d'Europe du Nord.

La taxe inflationniste

Avec la multiplication par plus de dix de la masse monétaire au sein de l'OCDE, la résurgence est annoncée régulièrement sans jamais se produire. Avec des dettes publiques qui dépassent 100 % du PIB, l'augmentation des prix est souhaitée afin d'en effacer une partie.

La dernière fois qu'on a vu une taxe inflationniste significative dans les pays de l'OCDE, c'est à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Le taux d'inflation atteignait alors plus de 10 % par an avant de revenir autour de 2 % au milieu des années 1990.

La corrélation entre masse monétaire et inflation est, pour le moment, absente. Seuls les prix des actifs (actions et immobiliers) augmentent, ce qui n'est pas sans effet sur la répartition des richesses au sein des populations. La concurrence accrue générée par la montée du commerce en ligne, les plateformes de services et la mondialisation pèse sur les prix des biens et services. La tertiarisation des activités avec le recours croissant aux micro-entrepreneurs a modifié les processus de négociation des revalorisations des



salaires. Enfin, une partie des actifs monétaires sont stérilisés pour raisons prudentielles par le secteur financier ou par précaution par les agents économiques, entreprises ou ménages.

La taxation des épargnants

La taxation des épargnants s'effectue par l'application de taux d'intérêt à long terme inférieur à la croissance nominale qui sont même dans certains cas négatifs. En 1996, le rendement moyen des emprunts d'État au sein de l'OCDE à 10 ans était de 6 %. Il est nul en 2020.

Les taux d'intérêt négatifs constituent une forme de taxe visant à corriger la valorisation des actifs. Les deux phénomènes sont intimement liés. La valorisation des actifs permet d'augmenter la quantité totale de monnaie et de monétiser la dette publique, les ratios restant constants entre les différents placements. Les autorités monétaires distinguent de plus en plus la monnaie de transaction et celle de placement. Les deux monnaies évolueraient dans des sphères autonomes.

Les épargnants investissant dans les produits de taux subissent la baisse du rendement sans bénéficier de la valorisation du capital. Ils sont donc perdants.

Les prochaines années devraient donc aboutir à une pénalisation des épargnants investis en produits de taux, les salariés sous forme d'une moindre augmentation des salaires et les contribuables qui devraient à la fois acquitter plus d'impôts et subir une érosion des prestations. Le maintien des taux bas sur longue période aboutira à une taxation indirecte des jeunes générations qui devront faire face à une accumulation de dettes publiques et à une appréciation du prix des actifs.



C'ÉTAIT DÉJÀ HIER

L'inflation toujours aussi fantomatique

En septembre, selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation (IPC) a reculé de 0,5 % sur un mois, après -0,1 % en août 2020. Les prix des services se sont contractés de 1,5 % (après +0,3 % en août). Ceux de l'énergie ont baissé de -0,7 % et ceux de l'alimentation de -0,5 %. En revanche, les prix des produits manufacturés ont connu une hausse de +1,6 % après une baisse de 1,2 % le mois précédent.

Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation baissent de -0,2 % en septembre, après -0,5 % en août.

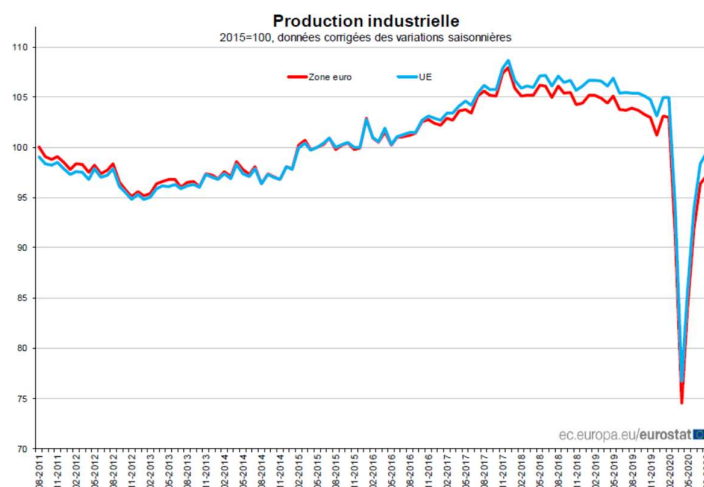
Sur un an, les prix à la consommation sont stables, après +0,2 % le mois précédent. Lors de ces douze derniers mois, cette stabilité résulte d'un ralentissement des prix des services et d'une baisse accentuée de ceux de l'énergie. Les prix du tabac augmentent légèrement moins sur un an qu'en août (+13,7 % après +13,8 % en août). Enfin, les prix de l'alimentation et ceux des produits manufacturés évoluent au même rythme que le mois précédent.

L'inflation sous-jacente, hors prix soumis à d'importantes fluctuations et hors tarifs réglementés, augmente au mois de septembre de 0,5 % sur un an, au même rythme que le mois précédent. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) recule de 0,6 % sur un mois, après -0,1 % le mois précédent ; sur un an, il est stable, après +0,2 % en août.

L'industrie européenne sur un plateau

En août la production industrielle corrigée des variations saisonnières a augmenté de 0,7 % dans la zone euro et de 1,0 % dans l'Union européenne par rapport à juillet selon les estimations d'Eurostat. En juillet, la production industrielle avait augmenté de 5,0% dans la zone euro et de 4,9 % dans l'Union européenne.

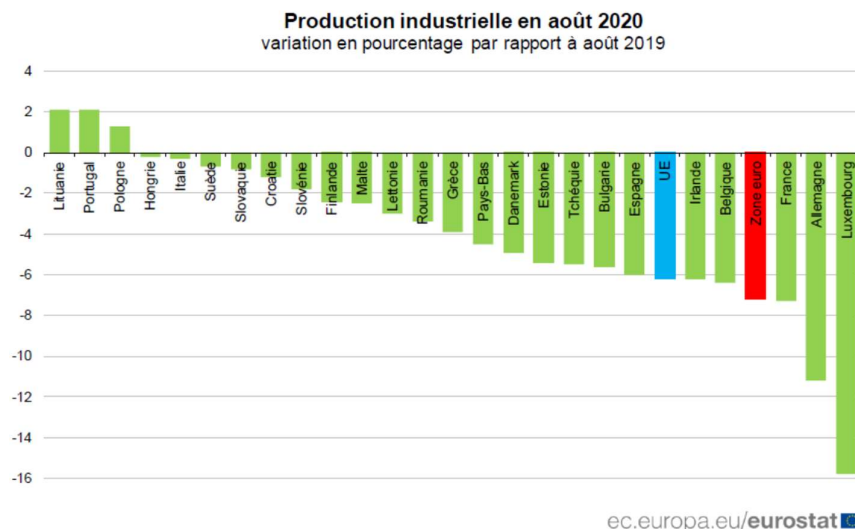
En août, par rapport à août 2019, la production industrielle a diminué de 7,2 % dans la zone euro et de 6,2 % dans l'Union.



En août 2020, par rapport à août 2019, dans la zone euro, la production a reculé de 13,2 % pour les biens d'investissement, de 5,4 % pour les biens intermédiaires, de 3,9 % pour les biens de consommation non-durables et de 3,6 % pour l'énergie, tandis que la production a augmenté de 4,3 % pour les biens de consommation durables.

Dans l'Union, la production a diminué de 12,3 % pour les biens d'investissement, de 4,6 % pour les biens intermédiaires, de 4,0 % pour l'énergie et de 3,0 % pour les biens de consommation non-durables, tandis que la production a augmenté de 5,5 % pour les biens de consommation durables.

Parmi les États membres, pour lesquels les données sont disponibles, les baisses les plus marquées de la production industrielle ont été relevées au Luxembourg (-15,8 %), en Allemagne (-11,2 %) et en France (-7,3 %). Les seules hausses ont été observées au Portugal et en Lituanie (+2,1 % chacun) ainsi qu'en Pologne (+1,3 %).



Les îles en première ligne face à la crise

Les deux régions françaises touchées par la crise économique générée par l'épidémie sont la Corse et l'Île de France. Si au niveau de la taille, du poids économique et de la structure des activités, ces deux régions ont peu de points communs, elles n'en demeurent pas moins toutes deux dépendantes du tourisme. Cette année, la Corse a dû faire face à l'absence de l'avant saison entre avril et juin et à une arrière-saison privée de ses seniors qui prennent en règle générale leurs vacances en septembre. L'Île de France est également une importante région touristique disposant des deux premiers aéroports de France. La région concentre une grande partie de l'activité de salons et de congrès. Par ailleurs, de nombreux sites comme Eurodisney figurent parmi les plus visités en France et en Europe. L'absence de la clientèle internationale a entraîné la fermeture de nombreux hôtels à Paris. Le nombre réduit d'étrangers durant la période estivale a également pénalisé l'activité touristique de la Corse.

La Corse à la recherche d'un nouvel essor

À la fin du 2^{ème} trimestre 2020, la Corse totalise 109 840 emplois soit une perte trimestrielle de 6 840 emplois. La baisse est bien plus importante sur l'île (- 5,9 %) qu'en France hors Mayotte (- 0,9 %). Elle provient de la surreprésentation des activités



touristiques dans le PIB régional. Sur un an, l'emploi diminue de 6,0 % en Corse contre 2,3 % au niveau national. La baisse se concentre avant tout dans le privé avec une chute de l'emploi de 7,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2020 et de 7,9 % sur un an contre - 0,8 % et - 2,6 % en moyenne nationale. Le tertiaire marchand a perdu 5 920 emplois (- 11,2 %). Pour le seul secteur de l'hébergement-restauration, la contraction atteint 31,6 % sur le trimestre, soit quatre fois plus que la moyenne nationale (- 7,6 %). Seul le secteur de la construction a pour le moment résisté. L'emploi a progressé, dans ce secteur, de 0,8 % en région et reste stable au niveau national.

Fin avril, 38,8 % des salariés en Corse étaient en chômage partiel. En mai, ils étaient encore 25 %. Fin juin, avec la réouverture des restaurants, cette proportion a baissé à 11,1 % contre 6,5 % en moyenne nationale. La Corse est alors la deuxième région la plus concernée par ce recours au chômage partiel derrière la Guyane (12,7 %). Comme les autres régions, la Corse a enregistré durant l'été une baisse du chômage. Après une baisse - 3,3 % en juin, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C décroît en juillet de 9,3 % sur un mois, prémices d'une reprise économique en région ; pour autant l'évolution sur un an reste forte (+ 18,2 %). En août, la baisse se poursuit plus modérément de 2,5 % sur un mois. Néanmoins, sur un an, la hausse du nombre d'inscrits s'établit encore à + 16,2 %.

En Corse, fin juin, 13,7 % des salariés étaient en activité partielle ou en arrêt de travail pour cause de maladie ou garde d'enfants. C'est aussi le niveau de recours le plus élevé des régions après la Guyane.

Au 2^{ème} trimestre 2020 en Corse, 27 400 personnes sont inscrites à pôle emploi (catégorie A, B et C) et tenues de rechercher activement un emploi (données corrigées des variations saisonnières). Dans la région, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 29,9 % sur ce trimestre contre 6,7 % au niveau national. Sur un an, la croissance est même six fois plus importante sur l'île (+ 26,6 %) qu'en France entière (+ 4,2 %). Les moins de 25 ans sont les plus fortement impactés (+ 45,1 %), chez les 50 ans ou plus elle s'établit à + 22,7 %.

Si au niveau national, le déconfinement a permis un rebond rapide d'une partie de l'activité économique, celui-ci a été bien plus faible en Corse. La production de la France était revenue durant l'été à 95 % de son niveau normal mais avec des secteurs qui en étaient loin comme l'hébergement-restauration (- 23 % par rapport au niveau normal), le transport-entrepôt (- 17 %) et la fabrication de matériel de transport (- 15 %). Par sa structure économique, la Corse est de ce fait la région où l'écart avec le niveau normal est le plus important. Si l'activité dans le bâtiment a fortement repris dès le mois de mai, le nombre de logements autorisés à la construction, en cumul annuel, régresse nettement au 2^e trimestre (- 19,9 %) pour s'établir à 3 600 permis fin juin. Sur un an, les autorisations de construire s'effondrent de 44,5 %. Une reprise des commandes semble se manifester depuis le mois d'août.

Au 2^e trimestre 2020, le trafic total dans le transport maritime de fret s'établit à 475 700 tonnes transportées. En cumul annuel, la baisse atteint 5,7 % par rapport au trimestre précédent. Au mois de juin, par rapport à juin 2019, le transport progresse à nouveau de 4,9 % avec la France mais pas celui du ciment (- 15,6 %), des hydrocarbures (- 4,15 %) et de gaz (- 36,6 %). Le transport de fret du mois de juillet reste néanmoins ralenti par rapport à 2019 (- 8,8 %) malgré une progression du transport de ciment (+ 92,6 %). Dans



le même temps, les hydrocarbures et le gaz chutent encore respectivement de 24,4 % et 43,8 %.

Durant l'été, la consommation en Corse a connu une vive croissance. En prenant en compte les paiements en cartes bancaires, elle serait en hausse de 15 % durant la troisième semaine de septembre par rapport à son niveau de 2019. Pour la France, la progression n'est que de 5 %. Les touristes auraient fortement consommé durant l'été privilégiant les repas à la maison afin d'éviter les restaurants. L'absence de lieux de spectacles a entraîné une réorientation des dépenses.

Pour éviter le développement d'un chômage de nature structurel, la région Corse a besoin d'un plan spécifique prenant en compte ses spécificités. La réalisation d'infrastructures longtemps repoussés pourrait générer de l'activité pour le secteur du bâtiment et des travaux publics. La réalisation d'un port pouvant accueillir des porte-conteneurs pourrait figurer dans les plans d'investissement tout comme celle d'un CHU. La modernisation du réseau ferré afin de mieux relier les deux capitales économiques de l'île serait également utile sur le plan économique ainsi que social. L'accélération du plan « fibre » tout comme l'essor de sites de production d'énergies renouvelables constituent autant de pistes possibles que la Collectivité de Corse en relation avec l'État pourrait conduire.

L'île de France, au cœur de la tempête

À la fin du deuxième trimestre 2020, soit six semaines après le début du déconfinement, l'Île-de-France a enregistré une perte de 78 000 emplois s'ajoutant aux pertes du premier trimestre (- 101 000). Les effectifs sont désormais en deçà de leur niveau de septembre 2017. La baisse de 1,3 % est plus marquée qu'au niveau national (- 0,9 %). Sur un an, par rapport au deuxième trimestre 2019, la baisse est équivalente à celle relevée sur l'ensemble de la France (- 2,3 %). Tous les secteurs sont en recul, à l'exception des activités pour la santé humaine, la construction et l'intérim. Dans ce dernier secteur, malgré un rebond sensible (+ 14,0 %), les effectifs salariés demeurent inférieurs à ceux relevés au quatrième trimestre 2019 (- 41 000). Au sein du secteur tertiaire marchand hors intérim, l'hébergement-restauration est évidemment en première ligne avec une baisse de l'emploi de 4,9 % par rapport au trimestre précédent (après - 3,3 % au premier trimestre). Ce secteur a perdu ainsi 15 000 emplois en trois mois. Avec 9 000 emplois détruits ce trimestre, les autres activités de services sont à nouveau durement touchées (- 2,5 %), mais de manière moins sévère qu'au premier trimestre (- 3,5 %). Sur l'ensemble du tertiaire non marchand, l'emploi se contracte de 1,5 %. La baisse est un peu moins forte dans le commerce (- 1,4 %), le transport-entreposage et les activités immobilières (- 1,3 %). Dans l'industrie, elle s'élève à - 1,1 %. L'information-communication (- 0,9 %) ainsi que les activités financières et d'assurances (- 0,8 %) font partie des secteurs qui résistent le mieux tout en perdant des emplois. Les départements les plus touchés sont le Val-D'oise, les Yvelines et les Hauts de Seine. Paris comme la Seine Saint Denis sont dans la moyenne.

Après avoir augmenté très nettement entre février et avril 2020 (+ 27,8 %), le nombre de demandeurs d'emploi franciliens n'ayant auparavant exercé aucune activité (catégorie A) diminue en mai (- 2,1 %) puis en juin (- 3,1 %). Avec 814 330 demandeurs en moyenne au deuxième trimestre, la progression par rapport au premier trimestre s'élève à + 21,8 % contre + 24,5 % en France métropolitaine. En retenant toutes les catégories de demandeurs d'emploi, l'Île de France connaît la même hausse que l'ensemble de la



France métropolitaine (+ 6,7 %). Elle s'établit, en moyenne, à 1 044 990, son plus haut niveau depuis le début de 1996.

Au deuxième trimestre 2020, le confinement mis en place pour faire face à la crise sanitaire a fortement impacté la construction et la commercialisation des logements et locaux d'activité. Entre juillet 2019 et juin 2020, 68 600 logements ont été autorisés à la construction en Île-de-France, ce qui représente une baisse de 21,3 % en un an. La diminution est moins prononcée en France hors Mayotte, avec 404 800 logements autorisés, soit - 9,5 % sur un an. Durant la même période, le nombre de mises en chantier de logements en Île-de-France s'élève à 73 800, soit une baisse de 9,2 % par rapport aux douze mois précédents. Cette diminution est plus prononcée que sur l'ensemble de la France hors Mayotte (- 7,1 %). Le fléchissement amorcé au quatrième trimestre 2018 se poursuit donc et s'accroît ce trimestre. Sans surprise, les ventes des logements neufs s'effondrent au deuxième trimestre 2020 en Île-de-France, à - 54,7 % par rapport au deuxième trimestre 2019. Cette chute est plus prononcée qu'au niveau national (- 47,0 %). La construction de locaux d'activité poursuit la baisse amorcée le trimestre précédent dans la région, avec un peu moins de 4,8 millions de m² de surfaces de plancher autorisées entre juillet 2019 et juin 2020. Cela représente une baisse de -11,0 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 13,5 % au niveau national). Le processus de baisse s'accroît en Île-de-France et de manière plus rapide que pour l'ensemble de la France.

L'Île-de-France recherche désespérément ses touristes étrangers

En avril 2020, pendant le confinement, seulement 17,2 % des hôtels localisés en Île-de-France étaient ouverts contre 22,5 % en France métropolitaine. Cet écart s'est fortement creusé durant les mois suivants. En juin 2020, près de la moitié des hôtels franciliens étaient toujours fermés contre moins d'un quart au niveau national. L'hôtellerie et plus généralement le tourisme sont pénalisés dans la région par la moindre présence des visiteurs étrangers, du fait de la situation sanitaire mondiale. En effet, en Île-de-France, plus de la moitié des nuitées dans les hôtels sont effectuées par des clients ne résidant pas en France.

Au deuxième trimestre 2020, les hôtels franciliens ont ainsi enregistré seulement 1,5 million de nuitées, soit une chute de 92,1 % par rapport au deuxième trimestre 2019, plus forte que celle observée en France métropolitaine (- 86,2 %). Dans les hôtels classés 3, 4 ou 5 étoiles, la chute atteint près de 95 % contre 85 % dans les hôtels plus économiques (1 ou 2 étoiles ou non classés). Le taux d'occupation des hôtels franciliens est au plus bas. Il était de 19 % en avril et de 23 % en mai. En juin, la fréquentation des hôtels dans la région s'améliore, mais moins qu'en France métropolitaine. Avec 31,9 %, le taux d'occupation reste inférieur de 3 points à la moyenne nationale.

Par son poids, par la présence des sièges sociaux, par le rôle joué par les administrations centrales et par la diversité de son économie l'Île de France avait tendance à mieux résister que les autres régions aux crises. Avec l'épidémie de covid, la situation est un peu différente. La région parisienne est privée des touristes internationaux à forts revenus. L'activité de salons et les loisirs sont à l'arrêt. Par ailleurs, les déplacements sont plus compliqués même à l'intérieur de la France, ce qui pénalise la région capitale. Les difficultés rencontrées par l'automobile et l'aéronautique fortement implantés en Île de France pèsent également sur l'activité.



LE COIN DES TENDANCES

Ces six mois qui ont changé le monde

En février, la pandémie de coronavirus a frappé l'économie mondiale provoquant le plus grand choc depuis la Seconde guerre mondiale. Au niveau mondial, 500 millions d'emplois ont disparu. Le commerce mondial a connu une chute historique avec la fermeture des usines et des frontières. L'implosion du système économique a été évitée grâce à l'intervention combinée des États et des banques centrales. La conséquence est l'expansion des déficits budgétaires à des niveaux proches de la guerre.

La crise a accéléré le déclin de l'occident. D'ici la fin de l'année prochaine, selon les prévisions de l'OCDE, l'économie américaine aura la même taille qu'en 2019, mais celle de la Chine sera 10% plus grande. Les prévisions pour l'Europe sont sombres avec un effacement des effets de la crise au mieux pour 2024, un sort qu'elle pourrait partager avec le Japon. Les pays en voie de vieillissement sont les plus durement touchés tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique.

Le recul relatif des pays dits avancés peut s'accroître avec la deuxième vague. La Chine aurait pratiquement arrêté l'épidémie tandis que l'Europe, et peut-être bientôt l'Amérique, n'arrive pas à la maîtriser depuis la fin de l'été. Le Gouvernement français impose un couvre-feu à 20 millions de personnes résidant dans les principales métropoles. Madrid est également entré en verrouillage partiel quand l'Allemagne, elle-même, prend des mesures de plus en plus restrictives. Sur le plan économique, les pays avancés sont des pays de services, de contacts, de réunions, de loisirs. Ils sont donc bien plus exposés que les pays industriels où la distanciation est plus facile à organiser. Par ailleurs, dans les démocraties, les limitations de liberté sont plus difficiles à imposer qu'au sein des régimes dictatoriaux.

L'Europe est plus touchée que le reste du monde en raison du rôle du tourisme au sein de son PIB. Elle l'est aussi en raison de ses divisions et de la faiblesse des mesures de relance adoptées depuis le mois de mars. Le plan de relance des États-Unis atteint 12 % du PIB, soit 5 à 7 points de plus que l'Europe. Les taux directeurs ont été abaissés de 1,5 point. Si le chômage a violemment augmenté aux États-Unis entre mars et mai, la reprise y est depuis plus franche en Europe où le système économique est émollié. Néanmoins, aux États-Unis, le taux de pauvreté poursuit sa progression.

La pandémie laissera des traces avec des économies moins mondialisées, plus numérisées et moins égales. En réduisant les risques dans leurs chaînes d'approvisionnement, les fabricants rapprocheront la production des centres de consommation. Pour l'Union européenne, les pays d'Europe de l'Est devraient en profiter à la limite près que leur population diminue. L'Afrique du Nord pourrait bénéficier d'implantations de nouvelles activités sous réserve que la stabilité politique soit assurée. Cette crise pourrait accélérer le processus de concentration comme le souligne l'essor des entreprises des technologies de l'information et de la communication.

Du fait du problème structurel de la solvabilité des États, les taux d'intérêt réels resteront durablement bas, entraînant une hausse des prix des actifs élevés. Les gouvernements devront trouver les solutions pour éviter l'enclenchement d'un cycle déflationniste et dépressif.



La Chine semble sortir de la pandémie la plus forte du moins à court terme. Son économie a rebondi rapidement. Les dirigeants chinois continuent de travailler sur un nouveau plan quinquennal qui mettra l'accent sur le modèle de capitalisme d'État de haute technologie. Ce plan vise à garantir l'autosuffisance de la Chine et s'inscrit dans la volonté du Président de placer son pays au 1^{er} rang mondial dans tous les domaines en 2049. La question qui est posée depuis des années est la capacité de la population chinoise à supporter un régime policier sur une longue période. Le recours au confucianisme associé au communisme et au nationalisme est l'arme utilisée par les autorités chinoises. Cela permet pour le moment d'empêcher l'émergence d'une contestation.

L'Europe demeure à la traîne. Le plan de relance commun nécessite encore d'être traduit en actes. La réponse à la pandémie risque d'y ossifier les économies plutôt que de les moderniser. Les mesures conservatoires gèlent la situation un temps mais ralentissent l'adaptation. Dans ses cinq plus grandes économies, plus de 5 % de la main-d'œuvre reste sous régime de chômage partiel. En France, le couvre-feu devrait accroître un peu plus le recours au chômage partiel. En Grande-Bretagne, le taux atteint plus de 10 % fin septembre. De plus en plus, l'Europe ressemble à un village de Potemkine. Sur tout le continent, les règles de faillite sont suspendues avec le développement des prêts garantis par l'État. Le sauvetage des champions nationaux pourrait se révéler sur longue période très coûteux. La gestion des créances bancaires dans les prochaines années sera très compliquée. Leur transformation en fonds propres ou leur dépréciation seront au cœur des débats.

Les États-Unis ont failli en ne jouant pas leur rôle de première puissance économique mondiale et de gendarme du monde. Cet effacement est peut-être temporaire. Il peut néanmoins marquer une réelle rupture avec la fin du leadership américain, en particulier pour les pays européens qui vivaient dans l'ombre portée de leur allié. A l'image du comportement du Président Trump, la gestion de la crise sanitaire a été très alambiquée. Elle a été différente d'un État à un autre avec des résultats peu dignes du statut du pays, le côté « cow-boy » avec une acceptation des pertes l'a emporté sur le comportement hygiéniste du pays. Sur le plan économique, le bilan à fin septembre est moins sévère. L'État fédéral a fourni un filet de sécurité pour les chômeurs afin de maintenir la consommation. Il a permis au marché du travail de s'ajuster et s'est montrée moins enclin que l'Europe à renflouer les entreprises qui risquent de devenir obsolètes.

La guerre de la Covid-19 ne fait que commencer

Les pays européens sont confrontés à une deuxième vague. Le président Emmanuel Macron a décidé d'instituer un couvre-feu au sein des principales-métropoles françaises et a indiqué que les Français devraient vivre avec le virus au moins jusqu'à l'été 2021. La guerre contre la covid-19 comportera donc plusieurs batailles. Tous les pays espèrent que les scientifiques trouveront rapidement un traitement ou un vaccin. Pour le moment, en raison d'une communication contradictoire et approximative, le doute s'insinue dans les esprits au point de ne plus croire les informations délivrées par les pouvoirs publics. Les annonces sur la commercialisation imminente d'un vaccin que ce soit en Russie, en Chine voire aux États-Unis laissent perplexes. Dans le passé, la mise au point de médicaments a toujours nécessité du temps. Ainsi, entre la découverte de la pénicilline, en 1928, par le scientifique écossais, Alexander Fleming, et son utilisation comme antibiotique par Ernst Boris Chain et Howard Walter Florey, une dizaine d'années furent nécessaires. Ce n'est qu'à partir des années 1940 que la pénicilline a été utilisée un peu



partout pour soigner diverses infections bactériennes graves, telles que la pneumonie. Les trois savants sont reçus le Prix Nobel de médecine en 1945. Pasteur dut lui-même faire plusieurs expérimentations et convaincre la communauté scientifique avant d'imposer son vaccin antirabique.

Par rapport à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle, les moyens techniques et financiers sont sans comparaison afin de combattre une maladie qui à fin septembre avait touché plus de 30 millions de personnes et en avait tué plus d'un million. Mi-octobre, 200 vaccins candidats sont en effet à l'étude. Si certains ont été abandonnés, d'autres sont en phase trois, c'est-à-dire en expérimentation sur des femmes et des hommes.

Les procédures d'expérimentation et de validation des vaccins sont complexes. Ils doivent être efficaces et bien supportés avec peu d'effets secondaires. Sur le premier point, les premiers retours sont variables avec des taux d'efficacité variant de 30 à 60 %. Les pouvoirs publics devront décider s'ils utilisent ou pas un vaccin à faible efficacité sachant qu'un autre pouvant avoir un meilleur rendement est susceptible de sortir quelques semaines après. Sur les effets secondaires, le silence est pour l'instant de rigueur. La qualification d'un vaccin ne signifie pas la fin du problème. Il faudra alors engager la production, la commercialisation et la vaccination. Ce schéma n'est pas simple. Il suffit pour s'en convaincre d'apprécier les difficultés générées par l'actuelle vaccination contre la grippe. De nombreuses officines de pharmacie seraient déjà en rupture de stocks.

Pour la vaccination, il faudra également s'approvisionner en quantités tout aussi grandes en dispositifs d'inoculation, seringues ou aérosols nasals, par exemple, ce qui ne sera pas une mince affaire, eu égard aux récentes pénuries de masques lors de la première vague de l'épidémie. Il faudra former du personnel et régler d'importants problèmes logistiques, en particulier au sein des pays en développement. Plusieurs États ont décidé de souscrire des contrats de préférences nationaux pour la vaccination de leur population. Cette pratique pourrait aller à l'encontre des intérêts de santé publique. Ainsi, si au moment de la mise en place des vaccins, certains pays sont plus frappés par l'épidémie, pourront-ils avoir accès à un stock plus important même s'ils ne sont pas prioritaires pour le laboratoire. Un minimum de coopération internationale apparaît nécessaire. Elle le sera d'autant plus pour gérer le coût de la vaccination en particulier pour les pays pauvres. Il faudrait au moins parvenir à un accord sur la gestion des droits de propriété intellectuelle.

Au niveau de la recherche, la concurrence a été de mise. Les entreprises dont certaines se sont regroupées mènent de front leurs recherches. Les instances internationales comme l'OMS tentent de réguler mais en vain. Le monde de la santé apparaît éclaté, les États-Unis, ayant décidé de ne pas occuper le rôle de gendarme du monde. Il n'y pas une alliance des pays libres face au covid. En cas de découverte d'un vaccin fiable, le débat sur les droits, sur le prix devrait être au cœur du débat public. Les laboratoires pharmaceutiques souhaiteront être rémunérés à la hauteur de leurs investissements quand les pouvoirs publics mettront en avant les concepts d'intérêt général et de santé publique.



Le secteur financier face à la digitalisation sur fond de covid

La crise sanitaire amplifie le processus de digitalisation de la sphère financière. Depuis le début du siècle, les relations entre les clients et les acteurs financiers ont profondément évolué avec le recours croissant aux outils numériques. Le cadre de ces relations, en revanche, était jusqu'alors assez stable. Pour une grande majorité, la souscription de produits d'assurances ou bancaires passe par une agence ou un conseiller. Ce mode de relation est en train d'exploser. Les pays avancés s'alignent progressivement sur le modèle qui a cours dans les pays qui sont faiblement bancarisés. En Afrique, les opérateurs téléphoniques comme Orange proposent des services bancaires et financiers. Au Brésil, Nubank, une banque en ligne, s'est associée à WhatsApp, qui compte 120 millions d'utilisateurs au Brésil, pour proposer des paiements via le service de messagerie. D'ici quelques semaines, le Brésil mettra en œuvre l'Open Banking, une réforme autorisant les fintechs d'accéder aux données détenues par les banques, les gestionnaires de fonds et les assureurs. Dans les pays émergents, les réglementations sont moins strictes que dans les pays avancés, ce qui permet une intrusion des entreprises du digital beaucoup plus rapide au sein du secteur financier. Le gouvernement brésilien, qui a accordé une aide à 60 millions de personnes, utilise de plus en plus la voie mobile pour atteindre les citoyens amazoniens.

La crise sanitaire en tant que catalyseur

La crise sanitaire conduit à une accélération de la dématérialisation des relations monétaires. Selon The Economist, avec la crise sanitaire, la part des transactions sans numéraire dans le monde a atteint les niveaux qu'ils espéraient atteindre dans deux à cinq ans. En Amérique, le trafic des services bancaires mobiles a augmenté de 85 % et les inscriptions bancaires en ligne de 200 % au mois d'avril. Si depuis la mise en place des confinements, les ménages stockent davantage qu'auparavant de monnaie fiduciaire, ils paient de plus en plus avec des outils numériques (cartes sans contact, paiement avec le smartphone, etc.). Aux États-Unis, le paiement sans contact aurait triplé depuis le mois de mars. Les transactions des réseaux Visa et Mastercard, qui représentent 94% des transactions traitées hors de Chine, ont progressé de plus de 40 % au premier trimestre 2020, par rapport à la même période en 2019. En avril, près d'un cinquième des adultes américains ont utilisé les paiements numériques pour la première fois. Aux États-Unis, de nombreuses enseignes ont supprimé leurs caisses enregistreuses pour passer aux prélèvements automatiques. Les consommateurs utilisent les services peer-to-peer (p2p) pour envoyer de l'argent à des proches ou acheter des cours de fitness en ligne. Au deuxième trimestre, dans ce pays, ce type de paiement aurait augmenté de 50 %.

Du fait d'une grande présence des fintechs, les pays d'Asie et d'Afrique apparaissent en avance par rapport aux pays occidentaux, la crise actuelle ayant accéléré le déploiement de solution déjà en expérimentation. Ainsi, un tiers des 18 000 vendeurs ambulants de Singapour se font payer en recourant à des codes QR que les consommateurs scannent. Cette proportion a augmenté de 50 % en mai et juillet. En Afrique, les paiements entre particuliers et les entreprises se dématérialisent à grande vitesse. Au Kenya, 20 % des transferts monétaires passent par des portefeuilles virtuels. Le groupe bancaire espagnol Santander indique que l'utilisation de ses canaux numériques a augmenté de 20 % en Europe, 30 % en Amérique du Sud et 50 % au Mexique au premier semestre 2020, par rapport au premier semestre 2019.



Face au recours du digital, les banques multiplient les fermetures d'agences. Ainsi, au Brésil, plus de 1500 seront fermées cette année. En Europe, plus de 2500 devraient être supprimées dans les prochains mois. La France est un des pays les plus timides en la matière. Les banques réorganisent complètement leurs activités en tendant de monter en gamme. La BNP PARIBAS étudie la possibilité de facturer le conseil à ses clients qui souhaiteront avoir un accès privilégié. Cette pratique avait déjà cours dans le cadre des départements de banque privée.

Les banques et les assureurs seront tentés de transformer leurs sites en plateforme de service, en page d'accueil afin de capter du flux. Dans le même temps, les plateformes digitales souhaitent disposer de départements bancaires pour obtenir des données et des commissions. En septembre, Yandex, la principale application de recherche sur le Web et de téléassistance en Russie, a annoncé qu'elle achèterait la plus grande banque numérique du pays. Une semaine plus tard, Sberbank, toujours en Russie, a supprimé « banque » de son nom afin de se renommer en une entreprise de technologie qui se spécialise dans la livraison de nourriture et la télémédecine. Safaricom, une société de télécommunications kenyane et principal propriétaire de m-pesa un système de paiement en ligne, entend se développer dans les services financiers en proposant des prêts, de la gestion de fortune et de l'assurance. Ces entreprises visent à contrôler et orienter les achats de leurs clients avec l'utilisation d'algorithmes. Avec la pandémie, les ménages passent de plus en plus de temps devant les écrans et rechignent à sortir et à se rendre dans des agences bancaires qui de toute façon n'avaient plus la côte.

Des GAFAM à la traîne de l'innovation financière

Pour le moment les GAFAM apparaissent en retrait. Apple avance prudemment avec « appelpay ». Récemment, elle a décidé le lancement d'une carte de crédit avec Goldman Sachs. Les efforts de paiement de Facebook ont peu progressé du fait de l'hostilité générale vis-à-vis du libra. Le nombre de sites de commerce électronique américains qui utilisent le bouton de paiement d'Amazon n'augmente que lentement. Google s'est associé à des banques pour proposer des comptes courants et d'épargne. Google n'est présent de manière forte sur le plan financier qu'en Inde, où son application de paiement est dominante ; celle-ci distribue des prêts instantanés aux acheteurs.

Les fintechs ont besoin des banques et des assureurs présents

A la différence de la musique, des photos, les startups du secteur financier ne peuvent pas se passer pour le moment des banques et des assureurs traditionnels. En raison de la réglementation et de la complexité des systèmes de gestion financière, elles ne peuvent pas opérer seules. Les banques traditionnelles auraient un rendement des capitaux propres (roe) de 5 à 6 % quand les fintechs sont à 20 % mais celui-ci dépend des premières à 90 %. Les banques et les assureurs contrôlent le marché des fintechs en les rachetant. Ils tentent de maîtriser l'évolution et de conserver les backoffice. Les banques européennes apparaissent en retard par rapport au reste du monde car elles ont dû consacrer une part non négligeable de leurs bénéfices à l'augmentation de leurs fonds propres et à financer des stocks de créances douteuses. En outre, elles ont pu se reposer sur une réglementation protectionniste. Ce retard pourrait être préjudiciable dans les prochains mois compte tenu du coût supposé de la pandémie.



Le maintien de fortes barrières protectionnistes

L'Europe a mis en place plusieurs pare-feu pour éviter une déstabilisation de la sphère financière. Les directives concernant la banque et de l'assurance avec de fortes exigences de fonds propres visent à assurer la sécurité des déposants et à réduire les capacités d'entrisme de nouveaux acteurs. Les États-Unis ont également mis en place des systèmes de protection pour empêcher l'intrusion trop violente de la netéconomie dans le secteur bancaire. Les licences de banques numériques sont particulièrement difficiles à obtenir outre-Atlantique. Le système américain est peu libéral en raison des contrats qui lient les clients et les commerçants aux services financiers. Les grands réseaux de paiement bénéficient de rente de situation qui a freiné la diffusion des dernières inventions. A l'opposé, la Chine a mis en œuvre une législation libérale pour l'essor des fintechs. Dernièrement, un durcissement a été institué afin d'assurer un meilleur contrôle sur le crédit.

La majorité des acteurs se penche sur le développement de plateformes de services ouverts. Les assureurs et les banquiers disposant d'un nombre de clients et d'assurés importants sont des portails assez naturels. Ayant développé de longue date des systèmes informatiques sécurisés, ils devraient exploiter cet atout afin de permettre l'accès à de nombreuses activités à leurs clients dont ils connaissent une grande partie de la vie. Cette transformation pose de nombreux problèmes notamment liés à la vie privée. En outre, l'idée de plateforme ouverte sur le modèle Amazon semblent être de mise, ce qui n'est pas le mode de fonctionnement des entreprises du secteur financier même si depuis vingt ans la pratique des marques blanches s'est généralisée. Des assureurs ou des banquiers vendent leurs services à des courtiers ou à des concurrents sans apparaître facialement.

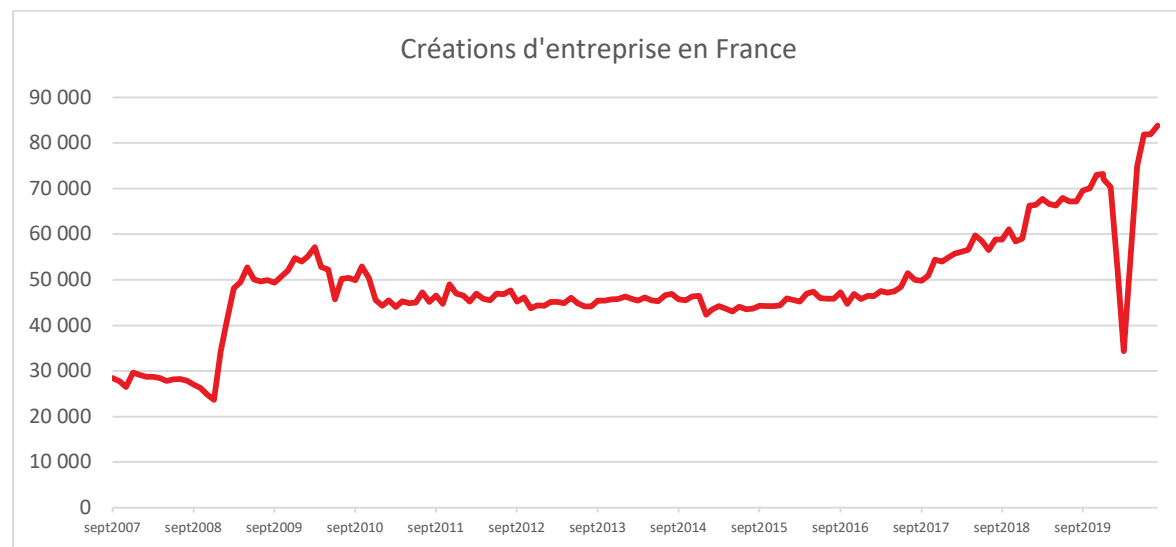


LE COIN DES GRAPHIQUES

Les créations d'entreprise au plus haut

En période de crise, les créations d'entreprise sont toujours en hausse. En 2020, ce scénario se reproduit. Au mois de septembre, le nombre total de créations tous types d'entreprises confondus a atteint un niveau record avec 83 825 immatriculations. Ce nombre est, selon l'INSEE, en hausse de +2,3 % en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables).

De nombreux Français en sous-activité ou au chômage décident de créer leur entreprise sous forme essentiellement de micro-entreprises pour tenter de palier au risque de baisse des revenus.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

En données brutes, le nombre cumulé d'entreprises créées au cours des trois derniers mois (juillet à septembre) est en nette hausse par rapport aux mêmes mois de l'année 2019 (+21,5 %). Le secteur « transports et entreposage » est celui qui contribue le plus à cette hausse (+11 900 créations, soit une contribution de +6,3 points). De nombreuses créations concernent la livraison à domicile.

En données brutes, le nombre cumulé d'entreprises créées au cours des douze derniers mois est en hausse (+4,3 %). Les créations d'entreprises individuelles augmentent fortement (+6,8 %) tandis que les créations de sociétés sont en recul (-2,2 %).

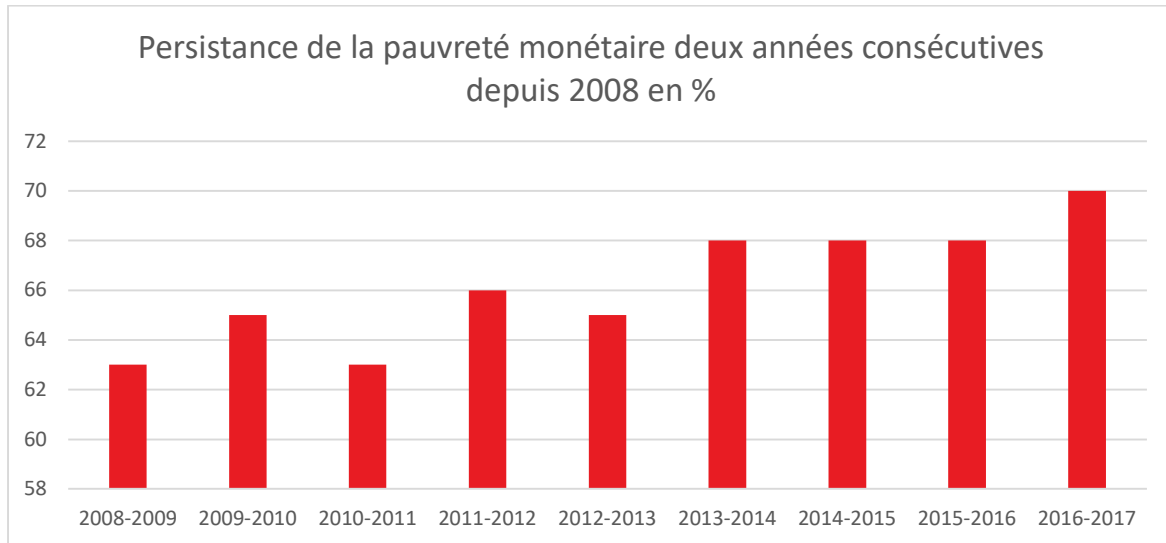
La cristallisation de la pauvreté

Si la France se caractérise par un faible taux de pauvreté (14 %), en revanche, les personnes concernées éprouvent les pires difficultés à sortir de manière pérenne de cette situation. Les personnes pauvres, une sur sept, le restent sur longue période. Cette situation s'est accentuée depuis 2008. Selon l'INSEE, 70 % des personnes pauvres en 2016 le sont toujours l'année suivante, alors que 63 % des personnes pauvres en 2008 l'étaient toujours en 2009. Sur quatre ans, seules 20 % des personnes pauvres la première année ne le sont plus au cours des trois années suivantes, 40 % restent, à l'inverse, durablement pauvres et 40 % alternent pauvreté et non-pauvreté. Cette



persistance de la pauvreté est particulièrement élevée pour les personnes peu ou pas diplômées, les enfants et les personnes âgées de plus de 65 ans.

A contrario, le risque de basculer dans la pauvreté une année donnée pour les personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté monétaire les trois années précédentes est faible, 3 % en 2017. Ce risque s'accroît très sensiblement pour les personnes ayant déjà connu un épisode de pauvreté dans les trois années précédentes et avec le nombre d'années déjà passées dans la pauvreté.



Cercle de l'Épargne – données INSEE



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 octobre

Réunion du FMI

Lundi 19 octobre

Le produit intérieur brut chinois pour le troisième trimestre sera dévoilé par le bureau national des statistiques de Chine. **La production industrielle chinoise pour le mois de septembre** sera aussi connue.

Mardi 20 octobre

Le nombre de permis de construire pour de nouveaux projets de construction aux États-Unis en septembre sera dévoilé.

Annonce par la Banque populaire de Chine de sa décision PboC sur les taux d'intérêt.

Mercredi 21 octobre

Au Royaume-Uni, l'indice des prix à la consommation pour le mois d'octobre sera rendu public.

Publication du livre beige de la FED.

Jeudi 22 octobre

Pour la zone euro, l'indice de confiance des consommateurs pour le mois d'octobre sera publié.

En France, sera connu l'indice sur le climat des affaires du mois d'octobre.

En Allemagne, sera publié l'indice GfK sur la confiance des consommateurs pour le mois de novembre.

L'indice manufacturier de la FED du Kansas d'octobre sera dévoilé.

L'indice des prix à la consommation au Japon pour le mois d'octobre sera connu.

Vendredi 23 octobre

Les indices PMI manufacturiers et de services seront publiés **pour le mois d'octobre** pour la zone euro, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Le PMI manufacturier Nikkei pour le mois d'octobre sera aussi connu **au Japon.**



Lundi 26 octobre

La Commission européenne publiera pour l'Union européenne et la zone euro les indicateurs avancés qui mesurent la confiance des consommateurs et la confiance dans l'industrie pour le mois d'octobre.

Le PIB pour le troisième trimestre en France sera connu.

Les indices IFO d'octobre sur la situation économique en Allemagne seront communiqués.

Publication de l'enquête pour le chômage au troisième trimestre 2020 en Espagne.

Aux États-Unis, il faudra suivre l'indice sur l'activité économique de la FED de Chicago pour le mois de septembre.

Mardi 27 octobre

L'indicateur de la masse monétaire M3 de la zone euro pour le mois de septembre et le troisième trimestre sera connu.

Aux États-Unis, l'indice manufacturier de la FED de Richmond d'octobre sera dévoilé.

Mercredi 28 octobre

Publication du niveau des stocks de gros en septembre aux États-Unis.

Mercredi 29 octobre

Décision sur les taux de la Banque centrale européenne.

Le PIB pour le troisième trimestre dans la zone euro sera dévoilé par Eurostat.

Le taux de chômage pour le mois d'octobre en Allemagne sera connu tout comme le PIB allemand pour le troisième trimestre.

Publication en Italie de l'indice de confiance des consommateurs pour octobre.

Annonce par la Banque du Japon de sa décision sur les taux.

Le Ministère de l'économie, du Commerce et de l'industrie japonais dévoilera le niveau de la production industrielle en septembre.

Vendredi 30 octobre

Le PIB pour le troisième trimestre en Allemagne sera connu.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2019</i>	2 419	3 436	1 788	1 245	11 907
PIB par tête en 2019 <i>En euros</i>	36 064	41 342	29 600	26 440	34 777
Croissance du PIB <i>En % - 2019</i> <i>En juin 2020</i>	1,3 -18,9	0,6 -11,3	0,3 -18,0	2,0 -21,5	1,2 -14,7
Inflation <i>En % - septembre 2020</i>	0,0	-0,4	-0,9	-0,6	-0,3
Taux de chômage <i>En % - août 2020</i>	7,5	4,4	9,7	16,2	8,1
Durée annuelle du Travail (2018)	1506	1393	1722	1695	-
Age légal de départ à la retraite	62	65	67	65	-
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2019</i>	55,7	45,4	48,7	41,9	47,1
Solde public <i>En % du PIB 2019</i>	-3,0	+1,4	-1,6	-2,8	-0,6
Dettes publiques <i>En % du PIB 2019</i>	98,4	59,8	134,8	95,5	86,1
Balance des paiements courants <i>En % du PIB – avril 2020</i>	-0,8	6,8	3,3	2,1	2,8
Échanges de biens <i>En % du PIB - avril 2020</i>	-2,4	6,1	3,2	-2,4	2,0
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2020</i>	3,0	8,0	2,8	1,8	25,8
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,7	-21,0	-37,4	-14,0	-25,2

Cercle de l'Épargne - sources : Eurostat - Insee



La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Charles Citroën et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello - 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----